



Harcèlement moral ou pas ?

Par **hbcl81**, le **24/03/2009** à **10:42**

Bonjour,

Voilà, je travaille dans un établissement administratif public. Je suis agent de catégorie B. Je subis depuis 2 ans les pressions de ma chef de service (appelons-là "Marguerite"). Voici un petit résumé:

Il y a 3 ans le responsable du service dans lequel je travaille a été muté. Son poste étant vacant, un recrutement en interne a été organisé. J'ai postulé et obtenu le poste. "Marguerite" était en concurrence avec moi, mais comme elle était d'un autre service, le manque d'expérience a joué en sa défaveur....

Elle devenue ensuite la maitresse du directeur.... et a demandé à intégrer le service dans lequel je travaille. Et là les ennuis ont commencé,... Jusque là tout roulait bien, je m'entendais très bien avec mes collègues (10 personnes)et puis à son arrivée, des rumeurs ont commencé à courir sur mon travail, sur mes compétences, bref...

2 clans se sont créés: les pros et les anti moi...!!

Puis "Marguerite" a obtenu une promotion et est passée chef de service !! (étonnant, non?) et moi je me suis retrouvée à faire son secrétariat...

Aujourd'hui, je suis cantonnée à des tâches d'exécution simples et basiques (répondre au téléphone, faire ses photocopies,...), je dois lui faire rapport de tout ce que je fais, la mettre en copie du moindre mail que j'envoie, ma notation est désastreuse alors que jusque là je n'avait que des félicitations sur ma manière de travailler... et le pire c'est qu'elle utilise ses relations personnelles avec le directeur pour tout régenter dans l'établissement (il ferme les yeux et se range toujours à l'avis de "Marguerite", même pour des choses qui ne relèvent pas de son service). On dirait que c'est elle qui dirige l'établissement....

Bref, y a-t-il un moyen pour moi de prouver un harcèlement et qu'elle utilise ses relations personnelles pour abuser de son pouvoir ? Cette situation est-elle une circonstance aggravante ? Car bien sûr, je ne peux pas aller voir le directeur pour lui expliquer ce que subis au quotidien.....

Merci pour vos réponses.

Par **mitsi**, le **27/03/2009** à **20:55**

Bonsoir,

Avez-vous une description précise de votre poste issue de votre promotion. Si oui recensez toutes les tâches qui vous sont données par "Marguerite" et surtout celles pour lesquelles

vous avez des traces:écrits,mail etc.

Prenez un carnet et notez tout ce qui ne correspond pas à votre description de poste et que vous effectuez.Notez l'heure et le jour.

N'ayez pas peur de demander des confirmations écrites..

Pour démontrer un harcèlement moral c'est long et éprouvant.Voyez les collègues qui sont réellement pour vous et essayez de savoir discrètement si elles ont remarqué ce que vous avancez et si éventuellement elles vous suivraient le cas échéant où vous intenteriez une plainte pour harcèlement moral.

Bon courage et tenez bon

Par **hbcl81**, le **30/03/2009** à **09:14**

Merci pour votre réponse,

J'essaie de tout noter et de conserver toutes les traces possibles.

J'essaie de tenir bon, mais ce n'est pas facile.....

Merci pour votre soutien.

Par **mitsi**, le **30/03/2009** à **10:48**

Voyez pour rencontrer le médecin du travail et n'hésitez pas à consulter un psychologue.Vous pouvez peut-être avoir des appréhensions vis à vis de ces démarches mais elles vous seront très utiles en cas de poursuites.

Vérifiez également si vous avez une protection juridique qui vous défendrez le cas échéant dans un procès.

Bien souvent elles figurent au menu de la multirisques habitation.